



CADRE DE CONCERTATION TENUES DANS LES PROVINCES DE KAYANZA ET NGOZI

L'Union pour la Coopération et le Développement – Appui au Monde Rural (UCODE AMR a obtenu un financement de l'asbl Louvain Coopération au Développement (LC en sigle), pour un projet AMAGARA ARUTA AMAJANA sur une période de 5 ans allant de 2017 à 2021 sur financement du Royaume de Belgique. Ce projet vient en appui aux mutuelles de santé communautaires et vise à renforcer les populations de Ngozi, Kayanza et Kirundo dans leurs efforts d'accès aux soins de santé. A cet effet, des cadres de concertations ont été organisés les 26 février et 01 mars 2016 dans les provinces de Ngozi et Kayanza à l'intention des prestataires et les mutualistes.

Ces cadres de concertations ont été organisés à Ngozi le 26 Février 2019 pour les mutualistes des sections Ngozi, Busiga, Mwumba et Gashikanwa et les prestataires des formations sanitaires conventionnées des différentes communes de Ngozi et à Kayanza pour les mutualistes de la section GAHOMBO et les prestataires des formations sanitaires conventionnées de la province de Kayanza; le 01 mars 2019.

Introduction

L'Union pour la Coopération et le Développement – Appui au Monde Rural (UCODE AMR a obtenu un financement de l'asbl Louvain Coopération au Développement (LC en sigle), pour un projet AMAGARA ARUTA AMAJANA sur une période de 5 ans allant de 2017 à 2021 sur financement du Royaume de Belgique

Ce projet vient en appui aux mutuelles de santé communautaires et vise à renforcer les populations de Ngozi, Kayanza et Kirundo dans leurs efforts d'accès aux soins de santé. Dans le cadre des activités du projet, le médecin conseil effectue périodiquement des vérifications des prestations offertes aux mutualistes en vue d'améliorer la qualité des soins des membres des mutuelles de santé communautaires. Au début de l'année 2018; le médecin conseil a fait des vérifications et a élaboré un rapport qu'il a transmis à l'équipe technique qui accompagne la mutuelle « TUGARUKIRE AMAGARA Y'IMIRYANGO » et à la mutuelle. Cependant, il importe de partager ces constats avec les prestataires et les mutualistes afin de faire un dialogue constructif qui déboucherait à l'amélioration de la qualité des services offerts aux mutualistes et à une bonne collaboration entre les responsables des sections de la Mutuelle et les différentes formations sanitaires conventionnées.

C'est dans cette optique que des cadres de concertation entre les prestataires et les mutualistes ont été organisés à Ngozi le 26 Février 2019 pour les mutualistes des sections Ngozi, Busiga, Mwumba et Gashikanwa et les prestataires des formations sanitaires conventionnées dans les provinces sanitaires de Ngozi. A Kayanza pour les mutualistes de la section GAHOMBO et les prestataires des formations sanitaires conventionnées de la province de Kayanza, il a eu lieu, en date du 01 mars 2019.

Objectif général

Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins offerts aux mutualistes de « TUGARUKIRE AMAGARA Y'IMIRYANGO »

- Les participants à ces réunions étaient :
 - ✓ Médecins Directeurs des bureaux provinciaux ou leurs délégués
 - ✓ Gestionnaire des BPS
 - ✓ Les Médecins Chefs des districts sanitaires ou leurs délégués
 - ✓ Directeurs des hôpitaux conventionnés
 - ✓ Gestionnaire des hôpitaux conventionnés
 - ✓ Titulaire et Gestionnaire de CDS (publics et privés) conventionnés
 - ✓ Le Conseiller socio-culturel du Gouverneur
 - ✓ Les administrateurs communaux ou leurs délégués
 - ✓ Le secrétaire provincial du CNPS
 - ✓ Le président de la Mutuelle « TUGARUKIRE AMAGARA Y'IMIRYANGO »
 - ✓ Les gérants des sections des mutuelles
 - ✓ Les représentants des mutualistes

Ces cadres des concertations ont été ouverts par un mot des délégués des Gouverneurs. Après avoir remercié les participants ; ils ont insisté sur « l'intérêt de la protection sociale en général et l'assurance santé en particulier ainsi que les différents avantages des mutuelles de santé communautaires. Ces mutuelles de santé communautaire offrent bien des avantages surtout au niveau des formations sanitaires car les remboursements se font le plus rapidement possible et cela évite la rupture des médicaments et autres intrants nécessaires pour le bon déroulement des activités des formations sanitaires ». affirment les délégués des gouverneurs provinciaux respectifs.



Figure 1 Conseiller social du gouverneur NGOZI : Mot d'ouverture

Présentation des Responsables Provinciaux du conseil national de protection sociale

Dans leurs présentations, les responsables provinciaux du SEP/CNPS, chacun dans sa province, sont revenus sur la politique nationale de protection sociale ainsi que les différents secteurs qui sont concernés par cette politique de protection sociale (accès aux services sociaux de base, l'accès à l'éducation, l'accès à une habitation et l'accès à l'eau potable).



Figure 2 REP CNPS KAYANZA



Figure 3 REP CNPS NGOZI

Après la présentation des Responsables Provinciaux du CNPS, le médecin conseil a présenté à son tour ces constats. Sa présentation insistait sur :

- ✓ Non-respect des clauses de la convention de collaboration
- ✓ Les irrégularités dans la facturation des actes médicaux (surfacturation ; variabilité des coûts,)
- ✓ Le respect des protocoles de prise en charge des maladies les plus fréquentes
- ✓ Transparence dans la facturation (affichage des coûts des actes et des médicaments)
- ✓ Comment remédier à la situation différence entre le montant déclaré et le montant remboursé
- ✓ Respect du circuit du malade
- ✓ Avis des bénéficiaires par rapport à la qualité de leurs prises en charge au niveau des formations sanitaires conventionnées
- ✓ Opérationnalité de la PAMUSAB dans les différentes structures (outils utilisés, mécanismes de déclarations et de remboursement)

Après toutes ces présentations, il y a eu un temps d'échanges où les prestataires et les mutualistes ont eu à s'exprimer sur les différents sujets ayant fait objet de présentation.



Figure 4 Cadre de concertation Ngozi



Figure 5: Cadre de concertation à kayanza

Figure 6 Administrateur de la commune Gahombo en train de donner conseils(en lunette)

A la fin de la réunion, les participants ont été demandés de s'exprimer par rapport à ce qui peut être fait pour améliorer d'avantage la qualité des services offerts aux mutualistes en général et aux mutualistes de « TUGARUKIRE AMAGARA Y'IMIRYANGO » en particulier. Il a été constaté que certains comportements déplorables sont le résultat d'un manque d'informations. Les deux parties se sont engagées qu'une communication permanente permettrait d'améliorer Leur collaboration.

Rapporteur
NDAJIMANA Diane/ UCODE/AMR